



ECOLE D'ESCALADE SAMEDIS MONTAGNE ESCALADE ROCHELAISE

Saison 2020 / 2021

**L'inscription des enfants se fera uniquement à la réception de leur dossier COMPLET
(administratif, médical et financier)**

Administratif

- Fiche d'inscription** remplie et signée par un responsable légal de l'enfant
- 1 photo** (avec nom et prénom de l'enfant inscrit au dos)
- Bulletin n°1** du feuillet de l'assurance pour les nouveaux licenciés

Médical

- Certificat médical de moins de 3 mois**
Ou
- Attestation de santé pour les renouvellements de licence n'excédant pas 3 ans de certificat. (Impossible pour les personnes ayant été atteintes du COVID-19)

En application du code de la santé publique et du règlement médical de la FFME, le club ne doit délivrer une licence que lorsque le futur licencié a remis un certificat médical de non contre-indication à la pratique de nos activités. Un document type est à votre disposition sur notre site internet.

A noter, quelque soit la pratique du futur licencié, s'il souhaite participer à des rencontres inter-clubs, il est obligatoire que soit spécifiée sur le certificat la mention "**apte à la pratique en compétition**". Il est donc fortement recommandé de faire porter cette mention afin d'éviter de refaire un certificat en cours d'année.

Financier

- Chèques de paiement en fonction de l'option choisie**

Montagne Escalade Rochelaise - 37 rue Léonce Mailho 17 000 La Rochelle
06 28 02 05 27

contact@mer-ffme.fr <https://mer-ffme.fr>

Loi 1901 N°W173001940 - DDCS n°08 17 04S - Siret n° 497 9941 443 00010 - APE 926 C
Membre de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade



Montagne Escalade Rochelaise



montagneescaladerochelaise



ECOLE ESCALADE SAMEDIS 2020 / 2021



MONTAGNE ESCALADE ROCHELAISE

Portes ouvertes : samedi 12 septembre 2020 de 16h30 à 18h30 au gymnase
Pas des Laquais, avenue des crapaudières, 17140 Lagord.

L'inscription des enfants se fera uniquement à la réception de leur dossier COMPLET (administratif, médical et financier)

Les dossiers incomplets pourront être rejetés par manque de places.

Début des cours : samedi 19 septembre 2020 puis tous les samedis des semaines scolaires.

Cette année, l'école d'escalade devient professionnelle sous réserve de recrutement. En cas d'absence de professionnel sur l'année, les enfants bénéficieront d'initiations à la pratique de l'escalade, comme les années passées. Les familles seront donc remboursées pour s'aligner au coût 2019/2020 de ce créneau, soit 126€

→ 16h30-17h30

Coût

Afin de répondre aux nécessités de gestion d'une école d'escalade et aux besoins des familles, nous vous proposons 3 possibilités de paiement :

- A l'année, en une fois (274€) - Établir **2 chèques** différents :
 1. Adhésion Club FFME**86 €**
 2. Ecole d'escalade.....**188 €**

- A l'année avec facilités de paiement (274€) - Etablir **4 chèques** différents :
 1. Adhésion Club FFME.....**86 €**
 2. Ecole d'escalade 1er paiement octobre.....**64 €**
 3. Ecole d'escalade 2ème paiement novembre.....**62 €**
 4. Ecole d'escalade 3ème paiement décembre.....**62 €**

- Paiement trimestriel (314€)
 1. Adhésion Club FFME.....**86€**
 2. 1er trimestre en octobre.....**110 €**
 3. 2ème trimestre en janvier.....**80 €**
 4. 3ème trimestre en avril.....**40 €**

Dispositions particulières

Ecole d'escalade à 94€ à partir du second enfant inscrit lors de la même saison sportive + la licence FFME à 86€, soit un total de 180€. (Moyennant la régularisation totale du premier enfant à 274€)

TOUT ADHERENT DEVRA AVOIR SA LICENCE FFME DE LA SAISON IMPRIMEE AVEC PHOTO POUR POUVOIR ACCEDER AUX ACTIVITES DU CLUB.